

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 31 mai 2021**  
~~~~~

**TABLEAU DES EFFECTIFS**  
**ADOPTION DES MODIFICATIONS.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 31 mai 2021 à 18h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 19 mai 2021.

Étaient présents ou représentés

M. René GARRO, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Gilles HENRY, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, M. José MARTINEZ, M. David CABLAT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. Daniel JAUDON, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Béatrice FERNANDO, M. Claude CARCELLER, Mme Josette CUTANDA, M. Thibaut BARRAL, M. Jean-Claude CROS, M. Marcel CHRISTOL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Martine LABEUR - M. Pierre ANCIAN suppléant de M. Christian VILLOING, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

Mme Jocelyne KUZNIAK à M. Pascal DELIEUZE, Mme Agnès CONSTANT à Mme Béatrice FERNANDO, M. Henry MARTINEZ à M. Yannick VERNIERES, M. Bernard GOUZIN à M. Claude CARCELLER, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, M. Jean-Luc DARMANIN à M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE à M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY à Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN.

Excusés

Mme Christine SANCHEZ, Mme Valérie BOUYSSOU.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 16	Présents : 37	Votants : 45	Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 1
-------------	---------------	--------------	---

*Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.*

*Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.*

*VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;*

*VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34 prévoyant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement ;*

CONSIDERANT que conformément aux dispositions précitées, il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité ;

CONSIDERANT qu'il convient à ce titre de redéfinir les emplois permanents de l'établissement et, suite aux mouvements et avancements de carrière du personnel, de procéder à la création des postes suivants :

- Filière administrative :
  - Grade : Directeur Territorial :
    - 1 poste à temps complet pour le recrutement du – de la Directeur-riche des Ressources Humaines :
  - Grade : Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe :
    - 1 poste à temps complet pour l'avancement de grade 2021
  - Grade : Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe :
    - 1 poste à temps complet suite aux recrutements en cours (création des grades du cadre d'emploi des Adjoints Administratifs : poste gestionnaire des RH et chargé de communication 360°)
  - 3 postes à temps complet pour les avancements de grade de l'année 2021 Grade : Adjoint Administratif :
    - 1 poste à temps complet suite aux recrutements en cours (création des grades manquants du cadre d'emploi des Adjoints Administratifs : poste gestionnaire des RH et chargé de communication 360°)
    - 1 poste à temps non complet suite à l'évolution temporaire en test des missions des assistantes administratives. Le poste créé sera réparti entre les services espaces naturels/Grands Sites de France et le service mutualisé d'Ingénierie en Urbanisme

- Filière technique :
  - Grade : Ingénieur Hors classe :
    - 1 poste à temps complet pour un avancement de grade pour l'année 2021
  - Grade : Technicien Principal de 1<sup>ère</sup> classe :
    - 2 postes à temps complet pour les avancements de grade pour l'année 2021
  - Grade Agent de Maîtrise Principal :
    - 2 postes à temps complet pour les avancements de grade pour l'année 2021 :
  - Grade : Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe :
    - 1 poste à temps complet pour l'avancement de grade pour l'année 2021
  - Grade : Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe :
    - 1 poste à temps complet pour l'avancement de grade pour l'année 2021
  - Grade Assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe :
    - 1 poste à temps non complet de 11H45 hebdomadaires suite aux mouvements du personnel et à l'accroissement de la quotité horaire d'un agent.
    - 1 poste à temps non complet de 06H00 hebdomadaires suite aux mouvements du personnel et à l'accroissement de la quotité horaire d'un agent.
  - Grade : Auxiliaire de puériculture principal de 1<sup>ère</sup> classe :
    - 1 poste à temps complet suite aux changements d'affectation des agents lié à la bourse de la mobilité dans les crèches
    - 1 poste à temps complet suite à la demande d'un agent d'occuper un poste à temps complet
    - 1 poste à temps non complet de 30h00 hebdomadaires pour l'avancement de grade 2021
  - Grade : Adjoint d'Animation Principal de 2<sup>ème</sup> classe :
    - 2 postes à temps complet pour les avancements de grade de l'année 2021
    - 2 postes à temps complet- 27h00 hebdomadaires et 30h00 hebdomadaires pour les avancements de grade 2021
- Création d'1 poste contrat de projet – 18 mois dans le cadre du dispositif de volontariat territorial en administration : Le volontaire territorial en administration (VTA) est un jeune diplômé bac plus deux au moins, qui permet aux collectivités territoriales rurales de renforcer leur compétence en ingénierie de projets, le temps d'une mission de 12 à 18 mois maximum. Ces postes s'adressent notamment (mais pas exclusivement) à de jeunes diplômés en droit, aménagement du territoire, géographie, administration des collectivités, sciences politiques, pour remplir des missions comme par exemple l'élaboration de diagnostic, la contribution à l'animation-élaboration de projets de territoires/CRTE, le montage de dossiers de demande de subvention, le montage de projet, ou encore apporter un appui à des chefs de projets PVD, PAT,...). Les annexes seront prochainement transmises par l'ANCT et présentée au Conseil Communautaire.
- Création d'un contrat d'apprentissage pour l'obtention du diplôme de Master II droit des collectivités territoriales.

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés avec une abstention.**

- d'adopter la proposition du Président et de fixer le tableau des effectifs de la communauté de communes ainsi que présenté en annexe,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Transmission au Représentant de l'État

N° 2590 le 2 juin 2021

Publication le 2 juin 2021

Notification le

**DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE**

Gignac, le 2 juin 2021

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20210531-3452-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes

Signé : Jean-François SOTO

Le Président de la communauté de communes

Jean-François SOTO

Adoption des modifications -Tableau des effectifs de la Communauté de communes

GRADE	EFFECTIF	DUREE HEBDO	CADRE D'EMPLOIS
Directrice de cabinet	1	10.5/35h	
Directeur Général des Services	1	35 h	DIRECTEURS GENERAUX DES SERVICES
Directeur Général Adjoint des Services	1	35 h	
Directeur Général des Services Techniques	1	35 h	
Directeur Territorial	1	35h	DIRECTEURS TERRITORIAUX
Attaché hors classe	1	35 h	ATTACHES TERRITORIAUX
Attaché principal	6	35 h	
Attaché	13	35 h	
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	6	35 h	REDACTEURS TERRITORIAUX
Rédacteur	16	35 h	
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	13	35 h	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	11	35 h	
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	17.5/35	
Adjoint administratif	24	35 h	
Adjoint administratif	1	28/35h	
Ingénieur Hors classe	1	35h	INGENIEURS TERRITORIAUX
Ingénieur principal	3	35 h	
Ingénieur	7	35 h	
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	8	35 h	TECHNICIENS TERRITORIAUX
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	5	35 h	
Technicien	9	35 h	
Agent de maîtrise	7	35 h	AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX
Agent de maîtrise principal	6	35h	
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	13	35 h	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	28	35 h	
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	32 h	
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	30h	
Adjoint technique	37	35 h	
Adjoint technique	1	17h30	
Adjoint technique	2	25/35	
Bibliothécaire	2	35 h	BIBLIOTHECAIRES TERRITORIAUX

Conservateur des bibliothèques	1	35 h	CONSERVATEURS TERRITORIAUX DES BIBLIOTHEQUES
Assistant de conservation	1	35 h	ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES
Assistant de conservation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	35h	
Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	28 h	ADJOINTS DU PATRIMOINE TERRITORIAUX
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	1	16	PROFESSEURS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
Professeur d'enseignement artistique hors classe	1	16	
Assistant d'enseignement artistique	1	17/20	ASSISTANTS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	14/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	13/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	11.75/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	10.00/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	6/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	5.50/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	5/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	4.75/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3	20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	11.5/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	10.5/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	10/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	14/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	7.25/20	
Puéricultrice de classe normale	1	35 h	
Cadre de santé de 1 <sup>ère</sup> classe	1	35 h	PUERICULTRICE CADRE DE SANTE
Infirmier en soins généraux hors classe	1	30/35	INFIRMIERS TERRITORIAUX EN SOINS GENERAUX
Infirmier en soins généraux de classe normale	1	35 h	

Educateur territorial de jeunes enfants de 1ère classe	1	35 h	EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS
Educateur territorial de jeunes enfants de 1ère classe	1	32/35	
Educateur territorial de jeunes enfants de 1ère classe	1	26/35	
Educateur territorial de jeunes enfants de 2ème classe	11	35 h	
Educateur territorial de jeunes enfants de 2ème classe	3	30/35	
Educateur territorial de jeunes enfants de 2ème classe	1	32/35	
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	9	35 h	AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	1	17.5/35	
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	3	30/35	
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	1	31.5/35	
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	1	32/35	
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	1	28/35	
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	1	28 h	
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	1	30/35 h	
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	6	35 h	
ATSEM principal 1ère classe	1	35h	
ATSEM principal 2ème classe	1	35h	
Animateur principal de 1ère classe	2	35h	ANIMATEURS TERRITORIAUX
Adjoint d'animation	7	35 h	ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION
Adjoint d'animation	5	30/35	
Adjoint d'animation	3	31.5/35	
Adjoint d'animation	1	27	
Adjoint d'animation principal 2ème classe	5	35h	
Adjoint d'animation principal 2ème classe	1	31/35h	
Adjoint d'animation principal 2ème classe	2	30/35h	
Adjoint d'animation principal 2ème classe	2	28/35h	
Adjoint d'animation principal 2ème classe	1	27/35h	

<b>CONTRATS DE PROJETS</b>				
<b>Projet</b>	<b>durée</b>	<b>Catégorie d'emploi</b>	<b>Temps de travail</b>	<b>Classification du poste</b>
Chargé de mission coopérative du numérique	3 ans	Ingénieur – catégorie A	35h00	A4
Chargé-e de mission Manager du commerce territorial	2 ans	Rédacteur- catégorie B	35h00	B2
Chargé de mission loisirs- activités de pleine nature	2 ans		35h00	B2
Chargé de projet d'opération	3 ans	Technicien	35h00	
Chargé-e d'appui aux missions prospective- Volontaire territorial en administration	18 mois	Rédacteur	35h00	Pas de classification

<b>APPRENTIS</b>
SI- Géomaticien
Auxiliaire de puériculture - crèche de Montarnaud
fiscalité et contrôle de gestion
Agent de maintenance des eaux usées
Juriste en Master II droit des collectivités territoriales